

Synthèse de la réunion Protection Enfance / COVID 19 organisée par Adrien Taquet 18 mars 2020 de 15h30 à 17h

Présent.e.s :

- Adrien Taquet
- Maxime Boidin
- ANMECS
- Action Enfance
- DGCS
- Uniopss
- FEHAP
- NEXEM
- GEPSO
- CNAPE
- Croix rouge
- SOS VE
- Apprentis d'Auteuil
- La Vie au Grand Air
- Fédération des lieux de vie
- GNDGA
- Groupe SOS Jeunesse

Une réunion a été organisée hier par le Secrétaire d'Etat, Adrien Taquet, sur les établissements d'hébergement collectifs face à cette crise sanitaire. Deux autres réunions seront organisées le 19 mars relatives aux interventions à domicile et aux assistant.e.s familiaux. Ce rendez-vous a vocation à devenir régulier.

Il a été rappelé par les associations la nécessité d'avoir très rapidement des **orientations nationales claires et spécifiques à la protection de l'enfance** (hébergement et domicile) sur la gestion de la crise. **A. Taquet devrait envoyer à ce jour un courrier aux présidents de conseils départementaux qui sera transmise au réseau dès réception.** Une fiche procédure ministérielle spécifique à la protection de l'enfance est en cours d'élaboration pour le stade 3.

1. Propos introductifs d'Adrien Taquet

Le Secrétaire d'Etat a souhaité insisté sur 4 points :

La gestion interministérielle et multi-partenariale de la crise : Le SE a un discours régulier avec les départements et les présidents de conseils départementaux. Un réel travail est conduit en interministériel. Un appel au bénévolat a été fait par Gabriel Attal. Réflexion sur la mobilisation des étudiants, des animateurs sportifs, des services civiques. Un travail est mené avec Sophie Cluzel sur le handicap. La Garde des Sceaux a annoncé une continuité de service, notamment sur l'activité des JE.

Continuité de service : La priorité a été de mettre en place des plans de continuité d'activité (PCA) (en contact avec les conseils départementaux). Il a en tête la question du bénéfice et des crèches pour les professionnels de la protection de l'enfance. L'urgence absolue était de pouvoir faire bénéficier aux professionnels qui interviennent auprès de personnes très vulnérables d'un point de vue sanitaire. Pour le moment, les personnes dont l'activité est essentielle pour la continuité de la nation (policier, centrale nucléaire...) ne sont pas prioritaires. La liste dressant les professionnels pouvant bénéficier de l'accueil prioritaire en crèche est en train d'évoluer.

Scolarité : Le gouvernement travail pour mettre en place un dispositif d'enseignement renforcé à distance. Les établissements disposent-ils des moyens nécessaires pour le mettre en œuvre ? Les pros disposent-ils des éléments pédagogiques nécessaires ?

Santé des enfants : Pour s'assurer qu'il n'y a pas de rupture d'accompagnement en santé, des pros pourraient être mobilisés. Les masques sont réservés aux soignants. Rappel c'est un virus qui se transmet par contact ou gouttelettes donc la priorité est la mise en place de geste barrière.

Le SE a conscience que de nombreuses questions restent en suspens (droit de visite et d'hébergement, disponibilité de la Justice, tiers digne de confiance, questions budgétaires, démarches à suivre en cas de fugue, adaptation des gestes barrières aux très jeunes enfants...), certaines réponses devraient se trouver dans la fiche qui devrait être envoyée aujourd'hui ou demain par le ministère.

2. Tour de table des participants :

La rencontre du 17 mars a été l'occasion de remonter les préoccupations et difficultés du terrain et pour le Secrétaire d'Etat d'exprimer toute sa reconnaissance aux professionnel.le.s du secteur. Au vu du nombre de participants, le temps de parole était limité à 3 minutes par organisation. Les points principaux sont les suivants (avec les indications du SE) :

Concernant la liste **des professionnel.le.s prioritaires pour la garde d'enfant**, il a été souligné la nécessité d'introduire les personnels des lieux d'hébergement des enfants confiés en protection de l'enfance pour faciliter la continuité de service. Le Secrétaire d'Etat a rappelé que la liste actuelle n'incluait que des professionnels en lien avec un public vulnérable du point de vue sanitaire (c'est pourquoi, protection de l'enfance et CHRS – hors CHRS recevant des malades en sont par exemple exclus). La liste pourra être ajustée une fois le recensement des places mobilisables et des besoins du personnel déjà identifié comme prioritaire fait (aucun élément de calendrier donné).

Sur la question de **la gestion des enfants malades en établissement**, une fiche va être actualisée et devrait être envoyée aujourd'hui. Dans l'attente, l'Uniooss a rediffusé au réseau les recommandations émises par le ministère lors de la grippe AH1N1, celles-ci peuvent être utiles aux établissements dans l'attente de recommandations plus spécifiques. S'agissant du matériel (masques, solution hydroalcoolique), le gouvernement a réquisitionné la production qui ira en priorité vers le personnel soignant. Prochainement des stocks devraient être réapprovisionnés et bénéficier également aux ESSMS (aucun élément de calendrier donné). Le SE a rappelé la nécessité de respecter, en premier lieu, les gestes barrière.

S'agissant du **manque de personnel**, un appel aux bénévoles, animateurs, services civiques a été lancé par le Secrétaire d'Etat, Gabriel Attal. L'Uniooss a porté les recommandations de certaines Uniooss de mobiliser les professionnels des IME fermés et des professionnel.le.s ASE des départements en priorité. Il faudrait aussi des éducatrices et éducateurs sportifs. Le ministère étudie les modalités pratiques de réquisition de professionnels et d'envoi de bénévoles dans des structures PE (compétence éducative, vérification de moralité...). Il va également être vu avec les écoles du travail social qui mettent actuellement les stagiaires en confinement alors que les établissements en auraient besoin.

Sur la question **des livraisons alimentaires**, le Secrétaire d'Etat a été rassurant en rappelant qu'aucune rupture d'approvisionnement des magasins ou des établissements n'était envisagée et que les établissements continueraient donc à être livrés.

S'agissant des **questions de scolarité** : il a été fait état d'un accès compliqué aux passerelles ENT, pro-note... notamment par manque de professionnels et de matériel informatique. Des réunions

interministérielles sont organisées aujourd'hui pour étudier s'il est envisageable d'équiper très rapidement les établissements.

Concernant les MNA, le Secrétaire d'Etat a connaissance des problèmes de suspension, dans certains départements des évaluations et de l'accueil provisoire d'urgence ainsi que les problématiques soulevées pour l'ensemble des jeunes accueillis en structures hôtelière ou logement autonome. Il rappellera donc leur obligation aux départements dans un courrier. L'Uniopss devrait s'entretenir avec le cabinet d'Adrien Taquet sur cette question dans la semaine.

S'agissant des situations complexes, des séjours de répit devraient pouvoir être organisés malgré le confinement (les structures peuvent voir au local) et les ARS seront sensibilisées sur le sujet.

Concernant les jeunes majeurs et le passage à la majorité, le SE incitera les départements à ce qu'aucun enfant ne sortent des dispositifs d'accompagnement durant cette période de crise. L'Etat prendra les mesures nécessaires.